



Reçue le 22.07.2021

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 22 juillet 2021

Interpellation au sujet d'une meilleure gestion des catastrophes naturelles

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 88 du Règlement de la Chambre des Députés, j'aimerais interpeller le Gouvernement au sujet de la gestion de catastrophes naturelles suite aux récentes intempéries ayant ravagées une partie de notre territoire.

A en croire certains experts, les phénomènes météorologiques extrêmes ont tendance à se multiplier dans les années à venir, également dans nos régions. Il est dès lors important de faire le point sur les inondations récentes pour en tirer des leçons pour l'avenir.

Dans le cadre de mon interpellation, j'aimerais dès lors aborder notamment les points suivants :

1. Evaluation de la gestion de crise liée aux inondations du 15 juillet 2021

- Collaboration entre parties prenantes (CGDIS, autorités communales, Ponts&Chaussées, Administration de la Gestion de l'Eau etc.)
- Plans de gestion de crise en place
- Mesures et mécanismes implémentés à la suite des inondations de juin 2018
- Information du public : alimentation des outils et de canaux de communication existants

2. Pistes à explorer pour optimiser la gestion de crise à l'avenir avec l'objectif de mieux protéger la population

- Principe de précaution vs du principe de prévention,
- Approche davantage coordonnée entre parties prenantes en matière de gestion de crise (mise à disposition des informations en temps utile, interprétation de celles-ci, définition des mesures à adopter et communication appropriée de celles-ci entre parties concernées),
- Sensibilisation accrue de la population et information générale combinée à des outils de communication plus ciblée et en direct de la population exposée à un risque,
- Soutien financier aux personnes / familles / entreprises sinistrées,
- Discussion de la nouvelle carte des zones d'inondation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Gilles Roth
Député